

**LETTRE DATÉE DU 23 MARS 2004, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LA REPRÉSENTANTE
PERMANENTE DU JAPON À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT
LE TEXTE DE LA DÉCLARATION QU'ELLE A FAITE EN SA QUALITÉ
DE PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE AU SUJET DU PROGRAMME
DE TRAVAIL, LE 19 DÉCEMBRE 2003, À GENÈVE**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration que j'ai faite en tant que Présidente de la Conférence du désarmement lors des consultations ouvertes à tous qui ont eu lieu le 19 décembre 2003 au sujet du programme de travail de la Conférence.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Japon
à la Conférence du désarmement
(*Signé*) Kuniko **Inoguchi**

Déclaration de la Présidente de la Conférence du désarmement, l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, lors des consultations ouvertes à tous qui se sont tenues le 19 décembre 2003 au sujet du programme de travail de la Conférence du désarmement

J'aimerais d'emblée remercier toutes les délégations pour le soutien et la coopération qu'elles m'ont apportés. J'ai décidé d'organiser cette réunion, bien que le moment ne soit pas forcément idéal, parce que tel est mon devoir de Présidente, conformément au mandat élargi qui m'a été confié via le rapport de la Conférence. Je crois en l'occurrence que le mieux est de faire part de mon analyse de l'avancement des travaux de la Conférence à tous les États membres et de faire quelques suggestions qui, je l'espère, seront utiles à mon successeur, l'Ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohamed, et à toutes les autres délégations, qui s'interrogent sur la meilleure façon d'entamer la session de 2004 pour que la Conférence puisse commencer dès que possible ses travaux de fond.

(Avancement des travaux)

Qu'il me soit permis, pour commencer, de vous expliquer ce qu'ont donné mes consultations. Après la fin de la session annuelle, ma tâche primordiale a consisté à présenter le rapport de la Conférence à la Première Commission de l'Assemblée générale et à lui soumettre un projet de résolution sur ce rapport, en vue d'une adoption par consensus. Lors des consultations que j'ai menées au sujet de cette résolution, j'ai pu déceler un vif intérêt des divers pays pour un accord concernant un programme de travail, sur la base de la proposition des cinq Ambassadeurs. Cependant, certaines délégations ont continué de réserver leur avis. De ce fait, les conditions n'étaient pas réunies pour que la résolution de l'Assemblée générale comporte un message clair sur le programme de travail. Elle souligne toutefois à quel point il est urgent que la Conférence entame des travaux de fond pendant la session de 2004. Il me semble que cette résolution témoigne de la volonté de tous les États de servir l'intérêt collectif en amenant la Conférence à se remettre au travail.

J'ai continué à consulter les délégations par la suite. Toutefois, cela n'a pas encore permis d'avoir une idée claire sur la question du programme de travail. Globalement, comme cela est indiqué dans le rapport de manière relativement détaillée, la situation est la suivante: la majorité des États membres soutiennent ou acceptent la proposition des cinq Ambassadeurs, mais certaines délégations ne se sont toujours pas prononcées. Pour l'heure, il n'y a donc pas de progrès tangible. Cependant, la Conférence devra déterminer l'orientation de sa session annuelle, ce qui sera nécessairement une gageure. Devant la situation actuelle, certains États membres ont revu de très près et avec vigueur leurs positions respectives sur les questions clés de l'actuelle proposition. J'aimerais par conséquent profiter de l'occasion qui m'est donnée, en tant que Présidente, pour faire quelques suggestions afin de préparer le terrain à l'approche de la session de 2004.

(Suggestions de la présidence)

Premièrement, la proposition des cinq Ambassadeurs est largement appuyée, voire acceptée, par les différents groupes de délégations, parce qu'elle reflète assez bien les intérêts et les priorités des pays que ces délégations représentent. Pour que la Conférence puisse

entreprendre collectivement des travaux de fond, il faut que toutes les délégations reconnaissent cet état de fait, en particulier les pays qui continuent de ne pas se prononcer.

Deuxièmement, comme cela est évoqué dans le rapport, il y a eu des discussions au sujet du couplage des questions ou de la démarche globale à adopter en ce qui concerne le programme de travail. L'idée du couplage suppose des restrictions injustifiées des travaux de la Conférence du désarmement et il convient par conséquent de la rejeter. À l'inverse, la démarche globale est légitime en ce qu'elle concilie les intérêts divers de la communauté internationale en matière de sécurité et de limitation des armements. Il importe de veiller à ce que la Conférence du désarmement, en tant qu'institution, sache faire face à l'ensemble de la situation actuelle sur le plan de la sécurité internationale, tout en empêchant que des tentatives de couplage ne viennent encore compliquer sa tâche, notamment les travaux de fond dans les divers comités spéciaux. À cet égard, je suis fermement convaincue qu'il faut prendre des décisions distinctes pour chaque mandat, et non une décision d'ensemble. Il importe de rappeler que la pratique habituelle jusqu'en 1998, date de notre dernier programme de travail au cours des dernières années, consistait à prendre des décisions distinctes.

Troisièmement, permettez-moi d'apporter quelques précisions sur chacune des quatre questions fondamentales.

1. Comme le montre de manière évidente la résolution de l'Assemblée générale adoptée par consensus en ce qui concerne un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, la nécessité d'engager des négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est pleinement reconnue.
2. En ce qui concerne la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, grâce aux efforts constructifs qui ont été mis en œuvre vers la fin de la session de 2003, il semble qu'une solution soit en train de se dégager qui permettrait à la Conférence d'entamer un débat utile.
3. La création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire quant à elle, n'a cessé d'être la priorité de l'un des groupes de la Conférence. Après des années de consultations et malgré les divergences de vues entre les différents groupes et pays, un débat sur le désarmement nucléaire paraît finalement possible.
4. La question des garanties de sécurité négatives est une question complexe sur le fond. Les négociations de 1998 n'ont pas abouti à une solution valable. En d'autres termes, à l'époque, le mandat sur cette question n'a pas permis à la Conférence d'entreprendre des travaux concluants. Il n'est pas certain que cela se vérifie encore aujourd'hui. Toutefois, il faut que nous soyons ouverts à l'idée de revoir ce mandat afin de pouvoir engager une action prometteuse, une action qui ne soit pas vouée à l'échec.

Enfin, les menaces nouvelles, en particulier le risque que des terroristes aient accès à des armes de destruction massive suscitent des inquiétudes croissantes. De nombreuses délégations ont évoqué ce problème à la première Commission. Normalement, les questions relatives

au terrorisme ne sont pas du ressort de la Conférence. Toutefois, avec l'évolution des conditions de sécurité, il est bon que la Conférence se penche sur des problèmes nouveaux qui suscitent une préoccupation largement partagée et qu'elle en tienne compte, en outre, dans le cadre de ses travaux de fond sur les questions traditionnelles.

En conclusion, les désaccords qui restent sont nettement moins importants qu'il y a un an grâce à tous les efforts qui ont été faits pour arriver à faire converger les avis. Cependant, il faudra probablement que nous soyons plus clairs, notamment en ce qui concerne la nature et le fond des travaux que nous allons entreprendre au cours des prochaines années, pour prendre un bon départ. Je suis certaine que le travail de réflexion et de réexamen auquel se livrent actuellement les États membres en ce qui concerne leurs positions seront d'une grande utilité pour l'action que nous devons engager au début de 2004 afin de régler les derniers points.

À présent, j'aimerais laisser la parole aux délégations afin d'entendre leur avis sur la situation dans laquelle nous nous trouvons, ainsi que sur mes suggestions, ou toute autre observation qu'elles souhaiteraient formuler à ce stade.

(Déclaration finale)

Je vous remercie pour toutes les contributions que vous avez faites aujourd'hui. Sans vouloir résumer ce qui s'est dit aujourd'hui, j'espère que la vue d'ensemble de la Conférence que nous ont donnée les discussions qui s'achèvent nous permettra d'aborder la nouvelle année dans de bonnes dispositions pour relever les défis qui nous attendent. En outre, ma fonction m'amenant à assurer la transmission de la présidence, à laquelle se sont succédé plusieurs membres du Groupe occidental, à une série de membres du Groupe des 21, je tiens à souligner que les efforts déployés par les présidents successifs de tous les groupes représentés ici sont la preuve que la diplomatie multilatérale fonctionne bien puisque, après tout, elle est la principale garante de la paix et de la sécurité internationales.

Avant de terminer, j'aimerais une fois encore remercier toutes les délégations ici présentes pour leur participation active. J'aimerais également remercier chaleureusement MM. Román-Morey et Jerzy Zaleski, ainsi que les autres membres du secrétariat et les interprètes, non seulement pour leur aide d'aujourd'hui, mais aussi pour le soutien qu'ils apportent à la présidence et à la Conférence dans son ensemble tout au long de l'année.
